

Défavorable - Qui démantèlerait l'EPR de Flamanville entre 2084 et 2105 ?

Pour mémoire (à titre d'ordre de grandeur):

4 champs éoliens de Saint-Nazaire = $4 * 480 \text{ MW} = 1920 \text{ MW}$, soit plus que l'EPR de Flamanville ($1650 \text{ MW}_{\text{électrique}} = 4500 \text{ MW}_{\text{thermiques}} - 2850 \text{ MW}$ perdus qui vont réchauffer la biosphère).

Durée de vie de ces éoliennes de l'ordre de 20 ans : Place alors au repowering (garder le mat, changer la machine pour une machine plus efficace et plus puissante) ; ou déconstruire l'éolienne dont les composants sont très largement recyclables.

Si, **malheureusement**, l'EPR de Flamanville était mis en service, et si par miracle, il fonctionnait 60 ans comme le prédisent ses promoteurs (voire 70 ou 80 ans soyons généreux), à un moment il faudra l'arrêter, puis le démanteler.

Sur les 12 000 pages du dossier d'EDF SA de demande d'autorisation de mise en service de l'EPR de Flamanville, le plan de démantèlement présente un avantage : sa concision = 33 pages

21 ans pour démanteler, entre 2084 et 2105

A noter que 2100 c'est la date souhaitée par EDF pour démanteler ses réacteurs graphique-gaz (si je me souviens bien, ils ont abandonné la technique de démantèlement sous eau et doivent donc attendre que la radioactivité décroisse pour démanteler ces réacteurs). Et peut-être qu'à cette date le démantèlement de la petite centrale de Brennilis sera terminé !

Celles et ceux qui effectueraient ce démantèlement n'ont pas trop de soucis à se faire puisqu'il y aurait à faire ce qui est « raisonnablement possible » dans des « conditions économiques acceptables » et, si incertitudes il y a, elles ne sont pas « majeures ». EDF reprends la terminologie du guide de l'ASN n° 6 , qu'elle a peut-être elle-même suggérée, et qui l'arrange bien

Raisonnement possible : 4 fois dans le guide ASN n° 6 ; 5 fois dans le plan de démantèlement

Conditions économiques acceptables : 6 fois dans le guide ASN n°6 ; 4 fois dans le plan de démantèlement

Page 3 « il n'a pas été identifié d'incertitudes majeures quant à la réalisation du démantèlement d'un réacteur EPR »

P32 « il n'a pas été identifié d'incertitudes quant à l'atteinte de l'état final décrit ci-dessus »

P33 , « il n'a pas été identifié d'incertitudes majeures quant à la réalisation du démantèlement d'un réacteur EPR »

Combien coûterait ce démantèlement ?

Ce n'est pas dit ; aucune estimation de coût ne figure dans ce dossier.

On peut simplement lire page 8 : » La déconstruction des centrales a été prise en compte par EDF dès la construction du parc REP actuel : en effet, dès la fin des années 1970, EDF a enclenché le processus de constitution dans ses comptes de provision des charges de déconstruction du parc nucléaire »

- Le montant des provisions correspondant au démantèlement de Fla3 n'est pas mentionné, ni les miracles d'ingénierie financière qui conduiraient dans plus de 60 ans à ressortir cet argent.
- EDF aurait pu au moins produire un **coût « overnight »** du démantèlement, comme ils l'on fait pour estimer le projet de 3 paires de réacteurs EPR2 (dont 1 à Penly). Cf ci-dessous mes commentaires sur les réponses d'EDF (sur les coûts), au rapport de la Commission Particulière du Débat Public suite à la consultation du public sur le programme de 6 EPR2
- (cf sur site CPDP page 12) :
https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2023-07/EPR2-Penly_Note-accompagnement-EDF_Vdef%2028-06-2023.pdf
 - o **Coût des EPR2** (réponses 2.3 et 2.4) : encore à l'étude - « EDF pourrait solliciter l'État français pour la réalisation du projet, nécessitant le cas échéant la validation par la Commission européenne de la compatibilité de l'aide correspondante avec le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. »
 - o Estimation du coût matériel actuel des 2*3 EPR2 = 51.7 Mds (coût overnight octobre 2020, hors inflation)
 - o Un coup de baguette magique : « Le « coût overnight » correspond à une situation où il serait possible d'acheter et de construire instantanément sans coût de financement (« en une seule nuit ») l'ensemble du programme des trois paires de réacteurs EPR2. Ce coût « overnight » est en cours de révision ; » »

*Par comparaison, la SNCF chiffre à 1 Md d'euros le coût de 1000 ha de panneaux solaires (construits sur ses terrains) qui produiront l'équivalent d'un gros réacteur nucléaire. (Source = 1 article du Monde). « **c'est un investissement intelligent** » dit le PDG de la SNCF.*

Le dossier ne comporte pas d'information sur le coût prévisionnel de démantèlement des deux réacteurs de la centrale de Fessenheim qui, lui, doit être connu.

Pour la centrale nucléaire de Brennilis (arrêtée en 1985 il y a 38 ans ; fin du démantèlement prévu pour 2040, les coûts ont été revus à la hausse :

<https://www.lefigaro.fr/flash-eco/demantelement-de-la-centrale-de-brennilis-cout-nettement-revu-a-la-hausse-20210715>

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/brennilis-29690/en-finistere-combien-va-reellement-couter-le-demantelement-de-la-centrale-de-brennilis-cee99094-5831-11ec-9a47-41ee58d6a886>

Extrait de l'article de Ouest France :

« Le rapport donnait les chiffres suivants, toujours en 2009 : « **Les coûts de déconstruction des centrales nucléaires de première génération actuellement à l'arrêt (Brennilis, Bugey**

1, Chinon A1, A2 et A3, Chooz A, Creys-Malville, Saint-Laurent A1 et A2) font l'objet de provisions actualisées dans les comptes d'EDF pour un montant d'environ 2 milliards d'euros. »

À ce jour, le démantèlement de Brennilis (850 millions) représenterait presque la moitié du coût pour ces dix tranches. »

Assainissement des structures (page 31)

Il s'agirait d'enlever l'épaisseur de matériaux contaminés (pas d'exemple donné ; 10 cm de béton armé ?), puis après vérification de déclasser la structure (par exemple le bâtiment réacteur) en un déchet conventionnel.

Le dossier ne précise pas le nombre de m² concernés (probablement plusieurs milliers de m²) à attaquer au marteau-piqueur ou équivalent, en zone contaminée !

J'imagine qu'ils enlèveraient l'épaisseur « raisonnablement possible dans des conditions économiques acceptables ».

Etat final retenu pour le site de Flamanville

Il est indiqué page 32 : « Après démolition des superstructures (parties de bâtiments situées au-dessus du niveau du sol) et des infrastructures (parties situées en dessous du niveau du sol) jusqu'à -1 m, les cavités restantes des infrastructures sous le niveau du sol sont comblées avec un remblai approprié »

Le dossier d'EDF SA n'évoque pas le démantèlement des réacteurs Fla1 et Fla2 actuellement en service, qui même si leur durée de fonctionnement était prolongée devraient avoir été démantelés avant 2084.. Dans l'hypothèse où ils n'iraient pas faire un EPR2 sur la place qui reste (la DUP initiale prévoyait 4 réacteurs), EDF devrait aussi démanteler les ouvrages communs aux 3 tranches (prise d'eau, digue protégeant le canal de prise d'eau, usine de dessalement, émissaire de rejets des effluents en mer...).

Sauf à annoncer maintenant qu'elle prévoit un 4^{ème} réacteur sur le site (qui aurait besoin de ces ouvrages communs), EDF devrait donc, dans son plan de démantèlement de l'EPR Flamanville 3 :

- inclure ces ouvrages communs ;
- indiquer le coût de ce démantèlement global ;
- indiquer l'état final et l'évolution prévisible du site tenant compte de la hausse prévue du niveau marin, dans l'hypothèse où le site, après déclassement, ne serait plus surveillé.

NON au démarrage du réacteur EPR de Flamanville : Une telle mise en service créera de la dette pour nous et nos descendants, et augmentera à terme les risques de désordre public en s'ajoutant aux 54 réacteurs atomiques encore en service en France.

OUI à un développement massif, réellement soutenu avec tous les moyens de l'Etat, des énergies renouvelables (vent, soleil, géothermie) , et à la sobriété énergétique.

Un retraité de la fonction publique d'Etat, membre du réseau Sortir du nucléaire